



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Demande de rapport sur la loi rendant obligatoire les détecteurs de fumée

Question écrite n° 14753

Texte de la question

M. Julien Rancoule alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la non-transmission au Parlement du rapport prévu à l'article 5 de la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010, qui vise à imposer l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation. Selon l'article 5 de cette loi, un rapport détaillé sur l'application et l'évaluation des dispositions devait être soumis au Parlement dans un délai de 5 ans. Ce document devait rendre compte des initiatives d'information du public concernant la prévention des incendies domestiques et les procédures à suivre en cas d'incendie, entreprises depuis la promulgation de la loi. Bien que l'obligation d'équiper tous les logements de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF) soit devenue effective le 8 mars 2015, il convient de souligner, en 2024, l'importance continue de cette question, surtout à la lumière de la durée moyenne de vie des DAAF, dont bon nombre sont dotés d'une pile d'une autonomie de 5 à 10 ans. Une attention particulière devrait être accordée à la question du non-remplacement des piles des DAAF au regard de leur durée de vie, ainsi que sur le retrait ou la mise hors service d'un certain nombre de DAAF. Ainsi, il lui demande donc un compte-rendu exhaustif des initiatives d'information du public sur la prévention des incendies domestiques, des mesures à prendre en cas d'incendie et de l'état actuel des DAAF présents dans les logements.

Données clés

Auteur : [M. Julien Rancoule](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14753

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 605

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)